

REUNION MARDI 24 AVRIL 2018 avec le Secrétaire Général de la préfecture

Initialement M. le Préfet devait nous recevoir mais une heure avant, appel téléphonique pour s'excuser de l'impossibilité de nous recevoir pour un impératif de dernière minute.

Présents : R. Caizergues, maire de Lavérune, M. Cassar, maire de Pignan, MC. Cavadore, A. Lagarrigue, A. Reynes, J. Roche.

Le Collectif ligne 5 de Tramway s'est créé dès l'annonce du moratoire par le Président de la Métropole de Montpellier et Maire de Montpellier en 2014.

Le Collectif regroupe 24 associations dont des associations de parents d'élèves et des associations de personnes à mobilité réduite. Le Collectif défend la ligne 5 de Tramway de Lavérune à Clapiers selon la DUP initiale avec une modification partielle de celle-ci pour le contournement du Parc Montcalm.

Le Tramway ligne 5 devait être mis en service à l'automne 2017. Or durant 3 ans de 2014 à 2017, suite à la suspension du projet, aucune nouvelle étude pour la modification de la DUP pour le contournement du Parc Montcalm ni aucuns travaux n'ont commencé. Nous assistons à une reprise du projet de la ligne 5, c'est un point positif qui va dans le bon sens. Par contre, nous ne comprenons pas la durée annoncée par le Président de la Métropole pour la réalisation de la ligne 5 de Tram de Lavérune à Clapiers : Début des travaux, en commençant par le Nord, fin du 1^{er} mandat ; ligne 5 dans sa totalité, fin du 2^e mandat. Initialement, l'étalement des travaux étaient prévus en 3 ans de 2014 à 2017.

Cette rencontre a été initiée par les propos du Président de la République sur la politique du gouvernement sur les déplacements.

Le Président de la République a fait part de sa volonté de développer les transports du quotidien. A ce titre, nous demandons que l'application de la politique actuelle du gouvernement soit mise en œuvre au sein de la Métropole et notamment à l'Ouest de Montpellier. Pour quelles raisons ? Pour que la cohérence du territoire soit bien réelle. En effet, le lien intercommunal (licom), la liaison intercommunale à l'Ouest, le Contournement Ouest de Montpellier (le com) et la ligne 5 de Tramway, toutes ces infrastructures qui permettaient d'améliorer les déplacements sont au point mort - arrêtés. La création d'un Ministère de la cohésion des Territoires devrait soutenir ce dossier ainsi que le Ministère chargé des transports rattaché au ministère de la Transition écologique et solidaire. Tout doit être mis en œuvre pour que ces réalisations soient prioritaires car la population est en souffrance et se sent abandonnée par les pouvoirs publics.

Nous vous interpellons sur le fait que la mobilité est l'un des premiers facteurs du retour et du maintien à l'emploi. Un jeune sur quatre a refusé en 2017 un emploi ou une formation faute de moyen de transport (statistiques nationales)

De plus, la pollution sur notre territoire est bien présente et nous demandons notamment que des capteurs pour mesurer la pollution soient installés sur la traversée de Lavérune.

Jocelyne Roche a donné les raisons pour lesquelles **le tramway est le moyen de transport plébiscité par les personnes en situation d'handicap**. La possibilité de se déplacer est un élément indispensable pour permettre aux personnes en situation de handicap d'avoir accès comme tout citoyen à la scolarité, aux études, à la vie professionnelle, culturelle, sociale. Le CLCPH avec les associations qui le composent ont travaillé dès la 1^{ère} ligne en concertation avec le district puis la métropole et la TAM pour que ce moyen de locomotion soit accessible à tous : personnes en situation de handicap moteur, visuel, auditif, cognitif mais aussi pour les personnes âgées, les parents avec des enfants en bas âge, etc...

Les personnes en fauteuil roulant notamment, privilégient ce moyen de déplacement par rapport au bus qui ne permet l'accès qu'à une seule personne en fauteuil, dont la palette est souvent en panne et nécessite quelquefois des manœuvres et qui est soumis aux aléas de la circulation avec des freinages brusques et des risques de chute.

Par ailleurs la mise en place d'une nouvelle ligne permet en concertation avec les associations et la mairie de rendre l'environnement plus accessible, que ce soit le cheminement, l'accès aux commerces, aux ERP.

Monsieur le Secrétaire Général a répondu à nos questionnements sur les infrastructures, la pollution, les transports :

Il y a 3 projets : le COM ; le LIEN ; et la LICOM (ce paragraphe a été complété par le maire de Lavérune).

1. **Le COM** : le Contournement Ouest de Montpellier entre l'A75 et l'A9 avec les carrefours dénivelés de « Paulette » Gennevaux et Rieucoulon à St Jean-de-Vedas. Financement des études acquis et réalisation. Début des travaux prévus pour 2019 (CPER) à confirmer même si le secrétaire général laissait supposer que oui ; nous avons des doutes ?
2. **Le LIEN** : Liaison Intercommunale Nord : Opération gérée et financée par le département, presque fini ; il manque un morceau entre Grabels et Bel air. Il a fait l'objet de nombreux recours et tout dernièrement les assos et Grabels ont obtenu satisfaction de la part du juge pour un tracé qui ne leur convient pas Retard à prévoir de 3 ou 4 ans
3. **La LICOM** : Liaison Intercommunale de l'Ouest de Montpellier : projet du département au départ qui va de Villeneuve-les-Maguelonne - ST Georges d'Orques et Juvignac qui n'a pu être réalisé suite à l'opposition du maire de St Georges d'Orques qui n'en voulait pas et qui a argumenté sur la préservation des AOC alors qu'il a autorisé des constructions sur des espaces AOC ????. Aujourd'hui la licom est devenue métropolitaine . Le tracé est accepté par tous (propriétaires et communes) réticence de M. Audrin qui ne sait pas sur quoi elle va déboucher. Financement ??????
4. Ces projets illustrent la carence des pouvoirs publics depuis trente ans pour la réalisation des infrastructures routières et circulations douces

La ligne 5 : l'état, la région, le département ont validé le financement pour leur partie. Concernant la métropole, le Secrétaire Général a annoncé que Ph Saurel a étudié le financement pour que le tram5 soit intégré dans le budget de la Métropole. Le démarrage des travaux devrait commencer en 2019 avec l'élection. Le souhait du Maire de Montpellier est que les travaux démarrent très rapidement, que la réalisation de la ligne 5 se fasse dans les délais les plus courts. Il nous a bien confirmé que le pouvoir est entre les mains du Président de la

Métropole. La mission du représentant de l'état se situe au niveau du contrôle de l'utilisation du financement. Il a signalé que les finances de la Métropole sont bien équilibrées.

Pollution : Le Secrétaire Général nous a annoncé qu'il avait en charge ce dossier car Montpellier est la 8e ville la plus polluée de France. La diminution de la pollution fait partie de ses priorités notamment en limitant la vitesse des véhicules.

Transport : Le Préfet n'a aucune compétence dans ce domaine et c'est de la responsabilité du Président de la Métropole en collaboration avec le directeur de la Tam

Monsieur le maire de Lavérune est intervenu pour demander que lors de l'aménagement du rond-point Geneveaux soient invitées pour l'analyse et la concertation les personnes de proximité de ce lieu (élus et habitants),

Madame la maire de Pignan a soulevé le fait que les communes ont l'obligation de construire des logements sociaux mais par contre, sans aucune obligation de l'état à mettre en place les moyens de déplacement correspondant à ces nouvelles habitations. Le Secrétaire Général a répondu que c'est la loi qui est appliquée. Aucune loi n'oblige l'état à créer des moyens de transport collectifs suite à des constructions de logements sociaux.

En conclusion, le Secrétaire Général a souligné de nouveau la volonté du Président de la Métropole de réaliser la ligne 5 de Tramway très rapidement (en tenant compte bien sûr des délais d'études, d'enquête publique etc).

Il a réaffirmé (à notre demande) que Ph.Saurel avait programmé ses finances pour la réalisation de la ligne 5 de Tram jusqu'en 2025 et a confirmé la participation de l'état au financement. Les participations de la Région et du Département semblent acquises, sachant que les fonds seront attribués au Président de la Métropole au fur et à mesure de l'avancée des travaux.

Le Secrétaire Général n'a pas caché que la durée de la réalisation de la ligne 5 de Tram dépend aussi des procédures d'expropriations et de recours éventuels.

Le Secrétaire Général a répondu positivement à toutes les questions posées par les représentants du Collectif ligne 5.